



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Plan « bien vieillir en Île-de-France »**

## **GT 4 : soutien aux aidants**

Focus sur les prestations de relayage

28 novembre 2025

## ORDRE DU JOUR

1. **Les besoins des aidants : focus sur les plateformes de répit**  
*Raphaëlle MARTIN et Laurène RENAUDIN – Référentes des PFR en Île-de-France*
2. **Présentation du décret relatif aux prestations de suppléance à domicile de longue durée**  
*Direction de l'autonomie – ARS Île-de-France*
3. **Présentation du baluchonnage**  
*Rachel PETITPREZ – Directrice de Baluchon France*

# Les besoins des aidants en IDF

Raphaëlle MARTIN & Laurène RENAUDIN

Représentantes des PFR Franciliennes

28 novembre 2025

# Qu'est ce qu'être aidant d'un proche en perte d'autonomie ?



- Etre proche aidant d'une personne âgée en perte d'autonomie est en effet très spécifique, cela implique:
  - Un champ d'action sans limite, touchant différentes sphères (psychologique, physique, administrative, juridique, financière...)
  - Une aide augmentant dans le temps
  - Un caractère d'incertitude et de changement de la prise en charge,
  - Une adaptation aux troubles psycho-comportementaux en cas de MND,
  - Des exigences d'attention et de soins,
  - Une communication qui peut devenir difficile,
  - Une charge émotionnelle forte liée à la perte d'autonomie du proche.

# Historique des PFR



- Issu du plan Alzheimer 2008-2012 et initialement réservées aux aidants ayant un proche atteint d'une MA.
- Progressivement étendues aux MND puis à la perte d'autonomie.
- Déploiement en cours pour le champ du handicap et toute pathologie.
- Financement par l'ARS.

# Quelles propositions possibles des PFR (1/2)



- Information :

Eclairer le proche aidant sur les différentes aides existantes : financières, humaines, juridiques, techniques...

- Formation :

- Comprendre la pathologie, ses manifestations et son évolution
- Acquérir un savoir faire dans l'accompagnement et la communication avec son proche
- Connaitre les aides existantes pour l'aidé et la personne aidante

# Quelles propositions possibles des PFR (2/2)



- Ecoute, soutien, bien-être :

Permettre d'exprimer ses ressentis, de mettre des mots sur son vécu et de se distancer de son quotidien.

- Activités à partager avec son proche
  - Activités culturelles, artistiques...
  - Séjours vacances
- Répit

A noter : disparité des propositions en fonction des particularités territoriales et du fléchage des dotations.

# Focus sur le répit (1/2)



- Deux formes de répit :
  - Avec son proche (ex : séjours vacances)
  - Sans son proche (à son domicile / hors domicile)
- Différentes prestations possibles de répit sans le proche :
  - Forfait temps libre
  - Baluchonnage / relayage / cousinage
  - Séjours vacances (pour l'aidé seul)
  - Accueils de jour
  - Hébergement temporaire

# Focus sur le répit (2/2)



- Difficultés rencontrées pour la mise en place de répit :
    - Freins psychologiques
    - Manque de lisibilité sur les dispositifs existants
    - Manque de visibilité sur les places disponibles
    - Inadéquation de l'offre et de la demande (peu de places d'HT disponibles en unité de vie protégée ou non accès possible au PASA par exemple)
    - Lourdeur des démarches administratives pour y accéder
    - Difficultés financières (tarif majoré pour l'HT notamment)
    - Fragilité du secteur médico-social et des services autonomie domicile (pour le recrutement par exemple)
- Rôle d'accompagnement et d'orientation individualisés des PFR pour ces démarches, en lien avec les partenaires.

# Autres besoins identifiés



- Concernant les aidants :
  - Besoin de bien penser le « parcours de l'aidant »
  - Besoin de rendre encore plus lisible les dispositifs déjà existants, sans les multiplier et/ou les superposer
  - Besoin d'accompagnement administratif, social et financier
- Concernant les PFR :
  - Bien penser l'articulation avec les CRT (à l'image de l'articulation avec les DAC)
  - Renforcer les dotations des PFR pour le répit , en lien avec l'ouverture des publics (besoin de renfort humain pour la coordination du répit et de soutien financier pour les aidants)
  - Renforcer le collectif des PFR d'IDF déjà existant, en lien avec l'ARS



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Présentation du décret relatif aux prestations de suppléance à domicile de longue durée

*Direction de l'autonomie – ARS Île-de-France*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Présentation du décret du 19 août 2025 relatif à la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant et dans le cadre de séjours dits de répit aidant-aidé dérogeant au droit du travail



**Décret d'application de l'article 9 de la loi du 15 novembre 2024** visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement et à favoriser le répit des proches aidants.

**Le relayage longue durée dérogeant au droit du travail a fait l'objet d'une expérimentation nationale de 2022 à 2024.**

- **Objet du décret** : ce décret permet le relayage de longue durée des aidants à domicile en permettant au même professionnel de relayer un aidant jusqu'à 6 jours consécutifs, dérogeant ainsi au droit du travail et aux principes habituels du repos compensateur.
- **Public concerné** → 2 critères sont retenus concernant la personne aidée :
  - La personne présente **une altération des fonctions mentales, psychiques** ou cognitives associée à des troubles du comportement **ou des troubles neurodéveloppementaux associés à des troubles du comportement** ;
  - **Le ou les proches aidants**, permettent **d'assurer une présence constante au domicile** de la personne aidée et interviennent auprès d'elle à titre non professionnel ou relèvent du deuxième alinéa de l'article D. 245-8.
- **ESMS éligibles** : les établissements et services de droit privé mentionnés aux 2°, 6° 7°, 11° et 12° du I de l'article L. 312-1 du CASF ayant reçu un accord de leur autorité de contrôle (ARS ou Département)
- **Processus d'autorisation** :
  1. L'ESMS doit répondre à un AMI lancé par l'ARS ou le Département. Les établissements et services sélectionnés pourront alors conventionner avec l'autorité compétente (convention pour 5 ans)
  2. Si l'établissement ou le service a réalisé des prestations dans le cadre de l'expérimentation, celui-ci a six mois pour transmettre son dossier à l'autorité compétente et est exonéré de la procédure d'AMI à la condition de respecter la procédure prévue par le décret.

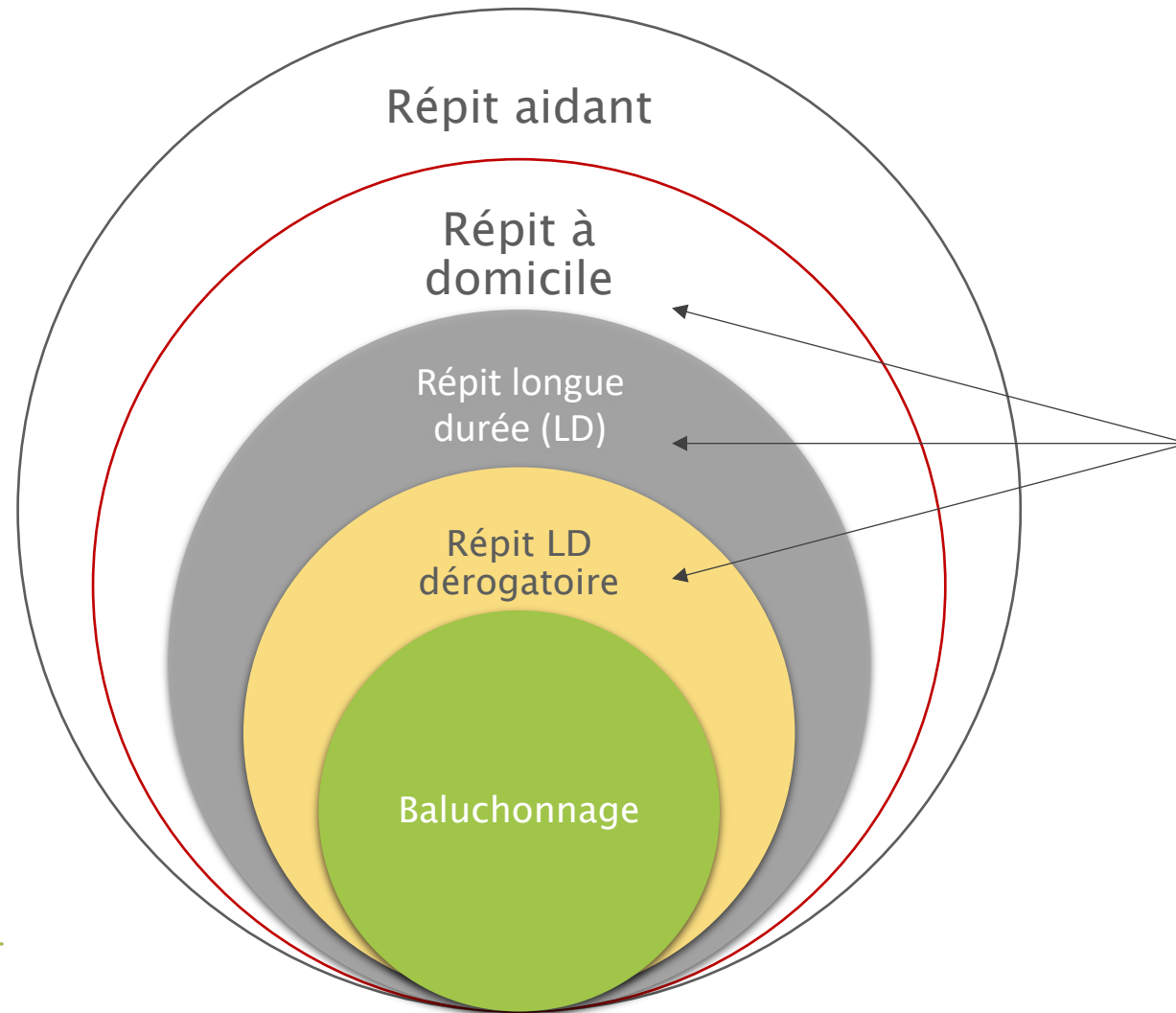
## Un cahier des charges annexé au décret vient préciser les conditions d'application

- Principe de volontariat du relayeur → contrat de travail prévoyant le relayage à domicile ou avenant au contrat de travail
- Le relayage doit être effectué par un **salarié titulaire d'une certification d'au moins niveau 3 dans les secteurs sanitaires, médico-social ou social** et ayant au moins **un an d'expérience professionnelle** auprès de personnes malades, en perte d'autonomie ou en situation de handicap **ou ayant suivi une formation spécifique**
- Le relayeur se substitue à l'aidant et effectue ses tâches habituelles mais ne remplace pas les personnes qui interviennent par ailleurs à domicile auprès de la personne aidée
- Le relayage de longue durée doit s'anticiper et être préparé en amont :
  - Une évaluation de la demande au domicile de la personne **par un salarié autre que celui qui réalisera le relayage**
  - Une rencontre préalable au domicile avec le relayeur
  - Elaboration d'une convention d'intervention entre l'établissement, la personne aidée et l'aidant
- L'établissement doit rester en appui du relayeur tout au long de la prestation
- Le relayage peut également être effectué dans le cadre de séjours de répit aidant-aidé



# Le déploiement du Baluchonnage en France

---



## VOCABULAIRE

- ➔ « Relayage » désigne du répit court ou du répit long, sans ou avec dérogation au droit du travail
- ➔ Seul le terme « Baluchonnage » est spécifique et renvoie à une modalité précise de répit : forme particulière de répit à domicile de longue durée, s'appuyant sur la possibilité de déroger au droit du travail

# De l'expérimentation à la pérennisation



**1. Expérimentation de dérogation au droit du travail 2019–2024 (loi Essoc)**



**2. Pérennisation dans la Loi (loi TND nov 2024+décret août 2025)**

*Arrêt des Baluchonnages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025*



**3. Généralisation dépendante des AMI à venir**

*\* Procédure simplifiée pour les expérimentateurs*

# Les défis

Qualité pour les  
bénéficiaires

Respect des salariés

↳ **Dérives constatées**

↳ **Accompagnement  
reconnu de  
Baluchon France**

OPÉRATIONNEL



Faire la preuve

Obtenir la  
pérennisation

↳ **Loi TND**

↳ **Clarifications à  
apporter**

↳ **Secteur public**

RÉGLEMENTAIRE



Absence de financements  
prévus autant dans l'expé  
que dans la pérennisation

↳ **Financements  
hétérogènes et  
aléatoires obtenus**

↳ **Plaidoyer à  
poursuivre**

FINANCIER



## Les porteurs en IDF



- ✿ 75 : Atmosphère / Auxi'life
- ✿ 77 : Amicial
- ✿ 78 : AGABC
- ✿ 92 : AGABC
- ✿ 93 : Auxi'life
- ✿ 94 : Groupe ABCD / Vivr'AG
- ✿ 95 : Auxi'life

### Obstacles recensés :

- ✓ Mode mandataire
- ✓ Financements
- ✓ Qualité des prestations
- ✓ Capacité à mettre en œuvre (structure trop petite)



# Baluchon France

Tête de réseau du répit de  
longue durée

---



# L'offre d'accompagnement de Baluchon France



Accompagnement sur mesure à la mise en place du projet



Procédure et outils dédiés



Mise en réseau, entraide, mutualisation



Formations spécialisées et séminaire



Conduite d'études



Levée de fonds



Contrôle qualité -> labellisation

Vocabulaire  
« Baluchonnage,  
Baluchonneurs »

+

Logo Baluchon  
France

## Le coût d'un Baluchonnage

Un baluchonnage coûte

👉 750€/24h  $\approx$  31€/heure

👉 4500€ pour 6j/5 nuits



# Le coût d'un Baluchonnage

Comment se répartit le coût d'un Baluchonnage :



Toutes les heures de Baluchonnage sont rémunérées  
*6j = 144h ≈ 1 mois*



Le Baluchonneur est qualifié, expérimenté et bénéficie de formations et supervision



Le coordinateur consacre environ 11h à chaque Baluchonnage  
(évaluation à domicile, planification, accompagnement du Baluchonneur, relecture du Journal d'Acc.)



Le Baluchonneur est rémunéré pour le temps passé pré et post Baluchonnage  
(visite de courtoisie, rédaction du Journal d'Accompagnement)



Une astreinte téléphonique est disponible 24h/24 pour soutenir le Baluchonneur

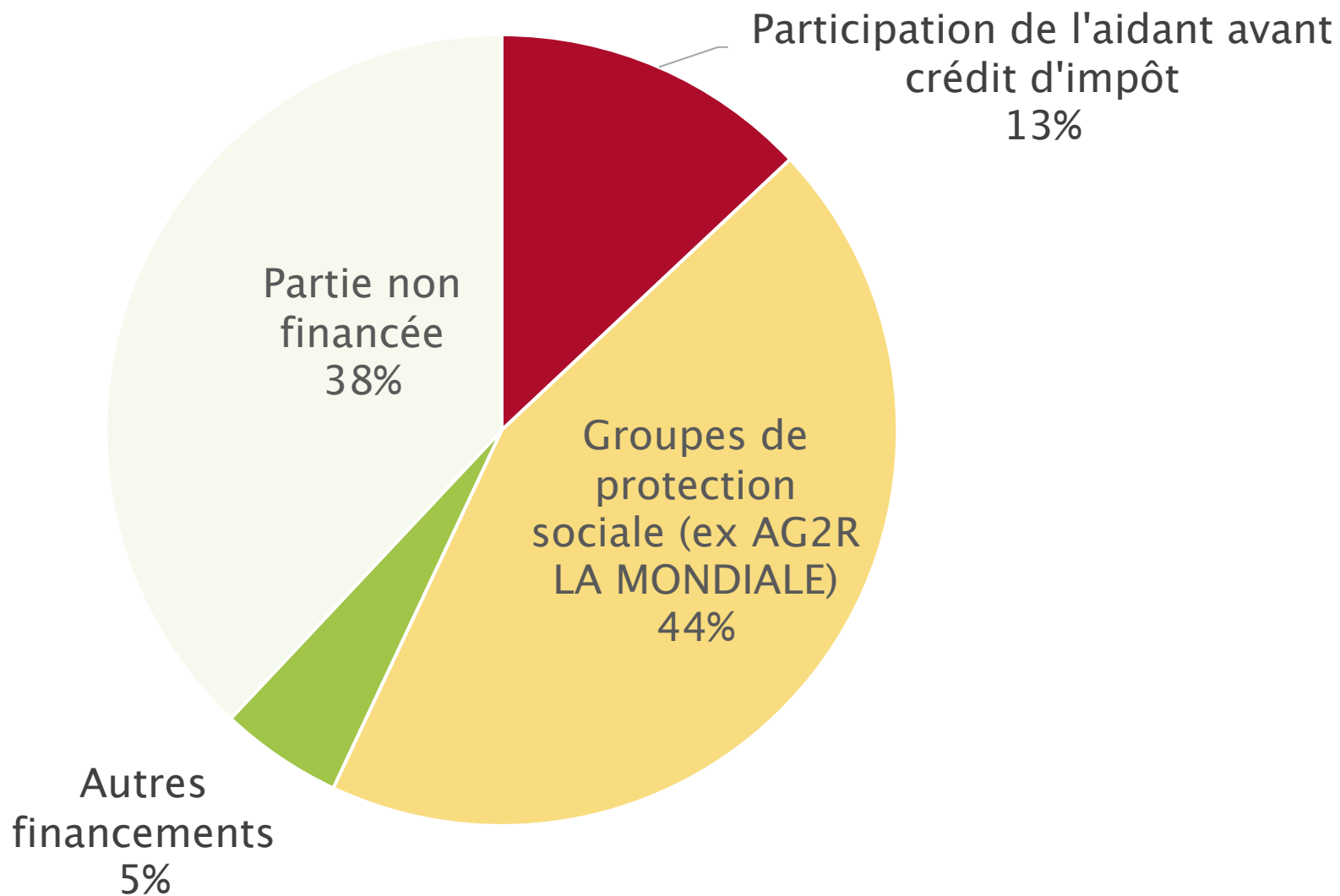
## Modèle actuel de financement

4500€ pour 6j/5 nuits

Durant l'expérimentation (2019-2024) l'Etat et les collectivités territoriales étaient globalement absents du financement des Baluchonnages.

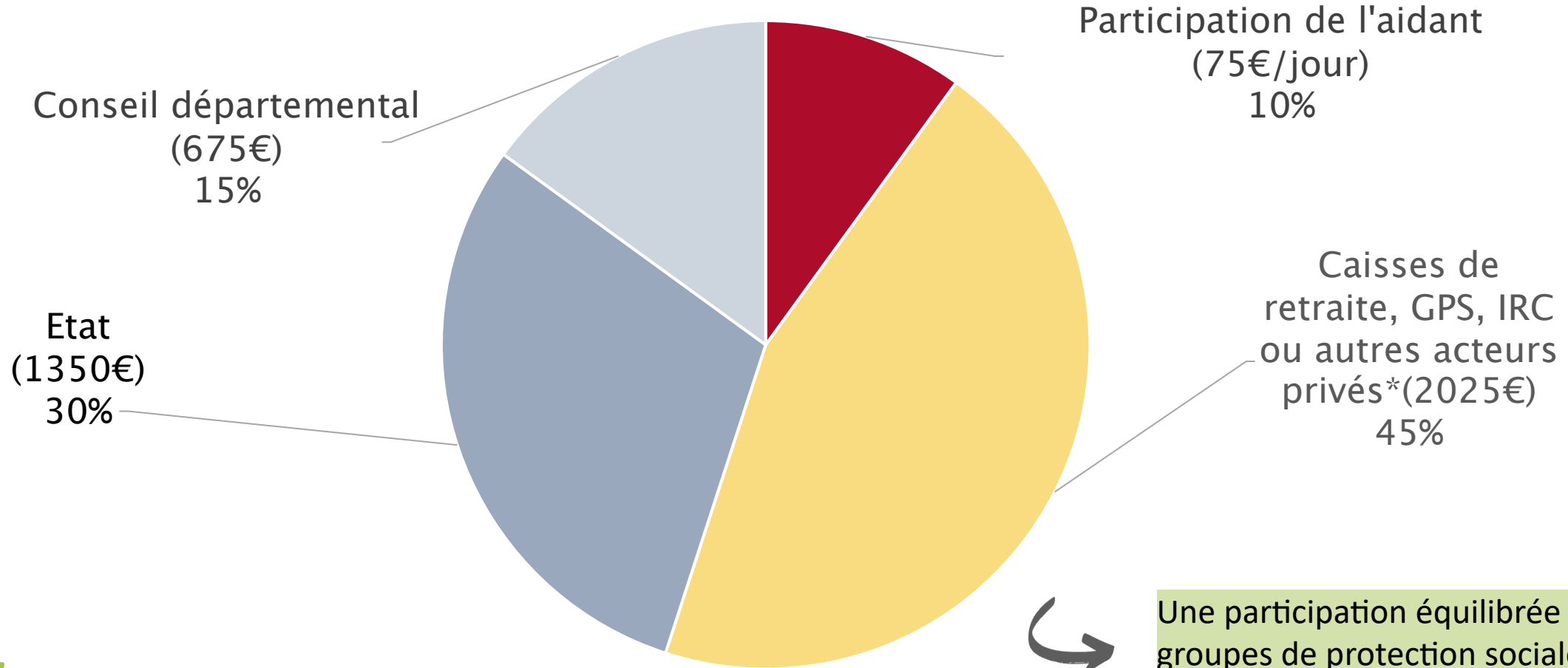
Les répits ont pu être mis en place grâce aux financeurs privés.

La durée a du être restreinte (3j/2 nuits)




# Modèle de financement cible

4500€ pour 6j/5 nuits



Une participation équilibrée entre : - groupes de protection sociale - Etat et Départements

 \*hypothèse faite à partir de l'aide accordée par AG2R Agirc Arrco à ses ressortissants pendant la période d'expérimentation

## Modèle de financement cible

4500€ pour 6j/5 nuits

Financement d'un Baluchonnage selon durée	6j/5nuits = 4500€	
Participation de l'aidant	450 €	10%
Caisses de retraite, GPS, IRC ou autres acteurs privés	2 025 €	45%
Conseil départemental : plan APA/PCH, allocation répit	675 €	15%
Etat/ARS	1 350 €	30%
<b>Total financements</b>	<b>4 500 €</b>	<b>100%</b>
<i>Crédit d'impôt</i>	225 €	



# Données chiffrées

## Projection pour 1 département sur 5 ans et +

Coût du Baluchonnage pour 1 département	2026	2027	2028	2029	Moyen terme	Long terme
Nombre de Baluchonnages (6 jours/5 nuits)	5	10	30	50	75	100
Nombre de départements	1	1	1	1	1	1
Etat (1350€/aidant)	6 750 €	13 500 €	40 500 €	67 500 €	101 250 €	135 000 €
Conseil départemental (675€/aidant)	3 375 €	6 750 €	20 250 €	33 750 €	50 625 €	67 500 €
Caisses de retraite, GPS, IRC ou autres acteurs privés (2025€/aidant)	10 125 €	20 250 €	60 750 €	101 250 €	151 875 €	202 500 €
Reste à charge des familles (450€ soit 225€ après crédit d'impôt)	2 250 €	4 500 €	13 500 €	22 500 €	33 750 €	45 000 €

Pour l'Etat, à terme, cela revient à financer l'équivalent d'une plateforme de répit pour les aidants (PFR) par département



Baluchon  
France

Hypothèse faite à partir de l'aide accordée par AG2R Agirc Arrco à ses ressortissants pendant la période d'expérimentation

## Données chiffrées

Projection pour une montée en charge progressive de 15 à 100 départements

	2026	2027	2028	2035	A terme
Nombre de Baluchonnages	125	257	785	5000	10000
Nombre de départements	15	22	35	75	100
Etat (1350€/aidant)	168 750 €	346 950 €	1 059 750 €	6 750 000 €	13 500 000 €
Conseils départementaux (total) (675€/aidant)	84 375 €	173 475 €	529 875 €	3 375 000 €	6 750 000 €
Caisses de retraite, GPS, IRC ou autres acteurs privés (2025€/*/aidant)	253 125 €	520 425 €	1 589 625 €	10 125 000 €	20 250 000 €
Reste à charge des familles (450€ soit 225€ après crédit d'impôt)	56 250 €	115 650 €	353 250 €	2 250 000 €	4 500 000 €

## → Financer le service

1 ETP coordinateur + 3 ETP  
Baluchonneurs = 150K/an

36 Baluchonnages de 6 jours/5  
nuits\*

*Ex : ARS Normandie; CD Gard,  
gouvernement du Québec*

 Budget maîtrisé, lisibilité et  
réactivité

1 Baluchonnage de 6j/5 nuits = 128h  
1 Baluchonneur = 1607h/an

## → Financer les situations individuelles

- Aides légales : APA/PCH
- Aides extralégales

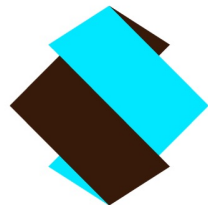
Dossiers + évaluations à gérer

Budget dépendant du nombre de  
demandes

*Ex : CD Haute-Marne*

 Prise en compte des ressources et  
contrôle par les financeurs

## Les financeurs du Baluchonnage



AG2R LA MONDIALE



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

KLÉSIA

Action sociale  
AG2R Agirc-Arrco



**CNMSS**  
L'engagement au service  
des militaires



Mutuelles (Macif)...

Levée de fonds Baluchon France...

# Conclusion

---



Type de portage	Territoire
<p>SAD associatifs ou autres ESMS</p> <p>Avec des fonctions supports solides <i>(RH, compta, juridique, communication...)</i></p> <p>Avec une astreinte téléphonique 24h/24</p>	<p>Capable de couvrir ½ département ou département complet</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Optimisation des coûts,</li><li>Spécialisation des porteurs,</li><li>Lisibilité de l'offre</li></ul>

Nécessite une régulation de l'offre par les autorités de tutelle

## *Les enjeux autour de la pérennisation*

- 4 enjeux forts, un positionnement clair à adopter :
  - Assurer la qualité et la sécurité
  - Solvabiliser
  - Réguler l'offre et opérer un suivi
  - **Relancer rapidement les expérimentateurs ayant une équipe constituée, même sans financements, s'ils ont fait leurs preuves**



Baluchon France souhaite soutenir les opérateurs et les autorités de tutelle

# Les partenaires et soutiens de Baluchon France

## Avec le soutien de :



AG2R LA  
MONDIALE



Projet  
soutenu par

Fondation  
de  
France



## En partenariat avec :



**MERCI D'Y CROIRE  
AVEC NOUS  
ET AUSSI FORT  
QUE NOUS**



[www.baluchonfrance.com](http://www.baluchonfrance.com)

**f in** X   
@baluchonfrance



Prenons rdv :

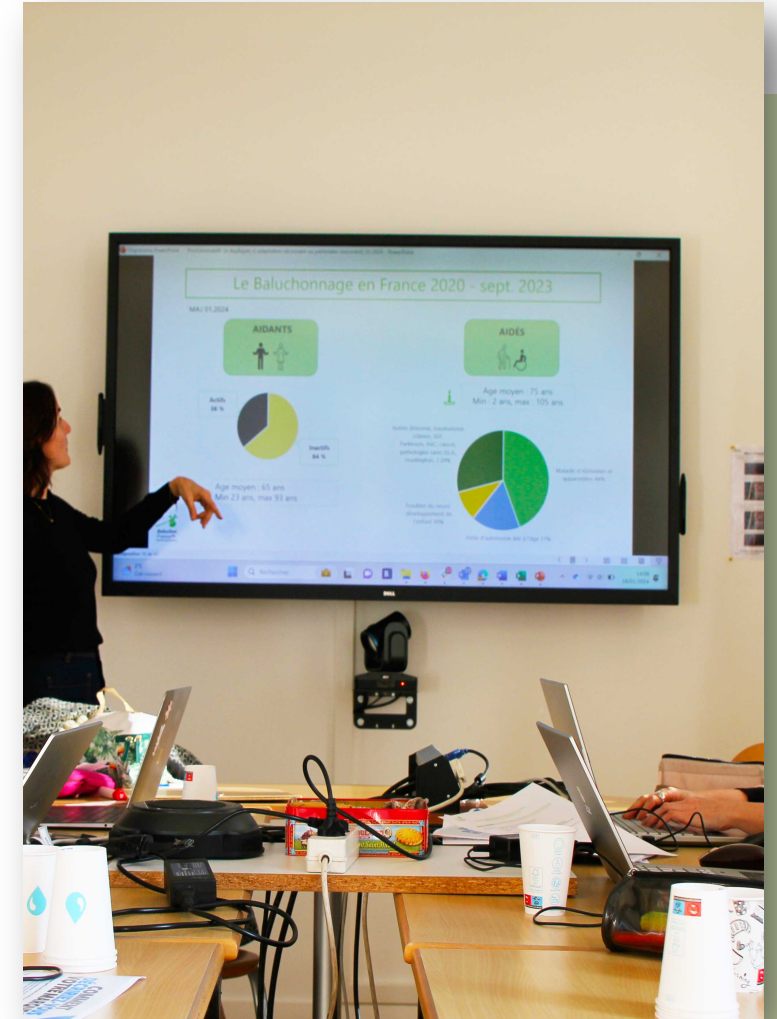
Rachel Petitprez, directrice

06.81.11.42.10

[rachel.petitprez@baluchonfrance.com](mailto:rachel.petitprez@baluchonfrance.com)

# Pour aller plus loin...

---



# Contenu du décret

Public cible : les aidés :

Le décret : « personnes malades, en situation de handicap et en perte d'autonomie présentant une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives associée à des troubles du comportement, ou des troubles neuro-développementaux associés à des troubles du comportement »

Le cahier des charges : « *nécessitant une surveillance permanente et vivant à domicile grâce à l'accompagnement d'un ou plusieurs proches aidants, assurant une présence constante au domicile de la personne* ».

Public cible : les aidants :

Le décret : « *Le ou les proches aidants (...) permettent d'assurer une présence constante au domicile de la personne aidée et interviennent auprès d'elle à titre non professionnel, ou relèvent du deuxième alinéa de l'article D. 245-8* » (proche-aidant salarié).

Le cahier des charges : « *il entretient avec la personne aidée/ accompagnée des liens étroits et stables et l'aide à accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ou la soutient, de manière permanente ou temporaire, régulière et fréquente* »



**Public restreint – estimation émiCité : 10 000 aidants par an**



# Relayage ou Baluchonnage ?

## Relayage dérogatoire

- Pas de durée minimum
- Présence exceptionnelle de l'aidant
- Pas de formation au répit de longue durée
- Pas d'astreinte téléphonique imposée
- Pas d'outils fournis
- Absence de pilotage/soutien
- Pas de financement
- Pas de repos avant le Relayage
- Suppression soutien aidant (cahier de liaison)



**La sécurité du salarié est davantage assurée dans le Baluchonnage**  
**Le soutien à l'aidant est un axe fort, en plus du répit**

## Baluchonnage

- 36h minimum
- Absence de l'aidant
- Formation Baluchonneurs
- Astreinte systématique
- Nombreux outils fournis
- Entraide et réseau
- Soutien à la rech. de financement
- Aménagement du planning
- Soutien & journal d'acc. systématique



# Baluchon France : tête de réseau

## Plaidoyer

Accompagner l'expérimentation, favoriser la pérennisation et le déploiement – susciter des financements publics

## Animation et accompagnement

Fédérer les porteurs de la dérogation autour d'un cahier des charges exigeant, favoriser le partage d'expériences

## Ingénierie & Formations

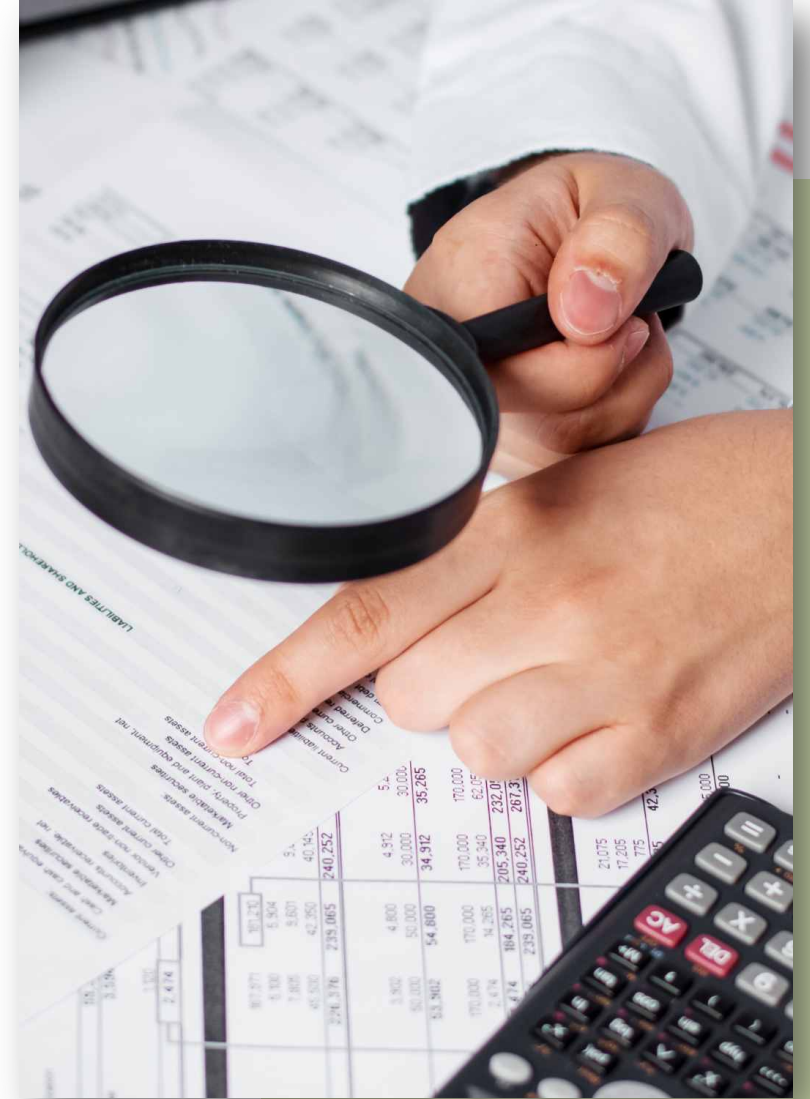
Proposer des outils et logiciel métier  
conduites d'étude, FORMATIONS

## Pilotage de projets

Susciter des coopérations larges autour du Baluchonnage (financements) – piloter l'essaimage

# Résultats de l'expérimentation

---



# Services de Baluchonnage

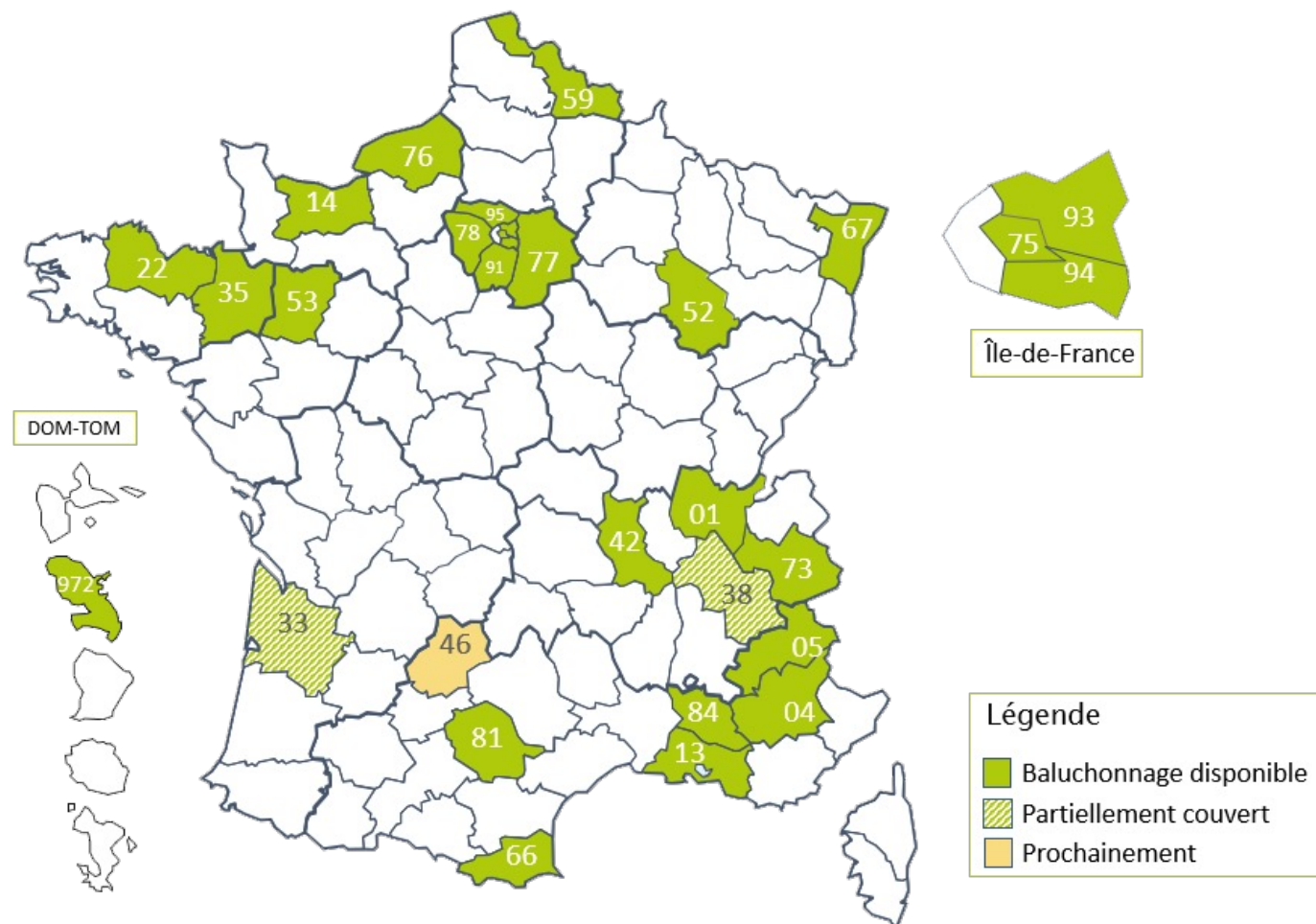
Au 31/12/2024

## 16 services accompagnés :

- 🌿 11 SAD privés non lucratifs
- 🌿 4 SAD privés lucratifs
- 🌿 1 EHPAD public (PFR, CRT)

115 professionnels formés

27 départements couverts



# Baluchonnage 2020-2024



663

Baluchonnages réalisés  
depuis 2020



2739

Jours de Baluchonnages  
réalisés



77 %

Des Baluchonnages durent  
entre 3 & 6 jours

*Durée moyenne : 4 jours*



336

Duos aidant-aidé ayant  
bénéficié de Baluchonnage

\* 283 duos ont bénéficié de  
plusieurs Baluchonnages

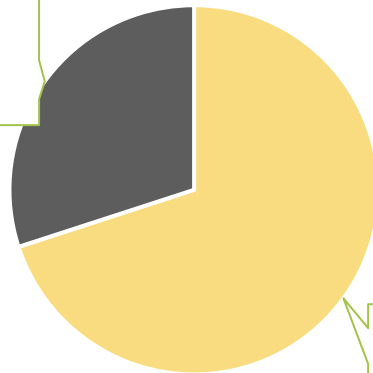


# Baluchonnage 2020-2024

## AIDANTS



Actifs  
30 %



Inactifs  
70 %

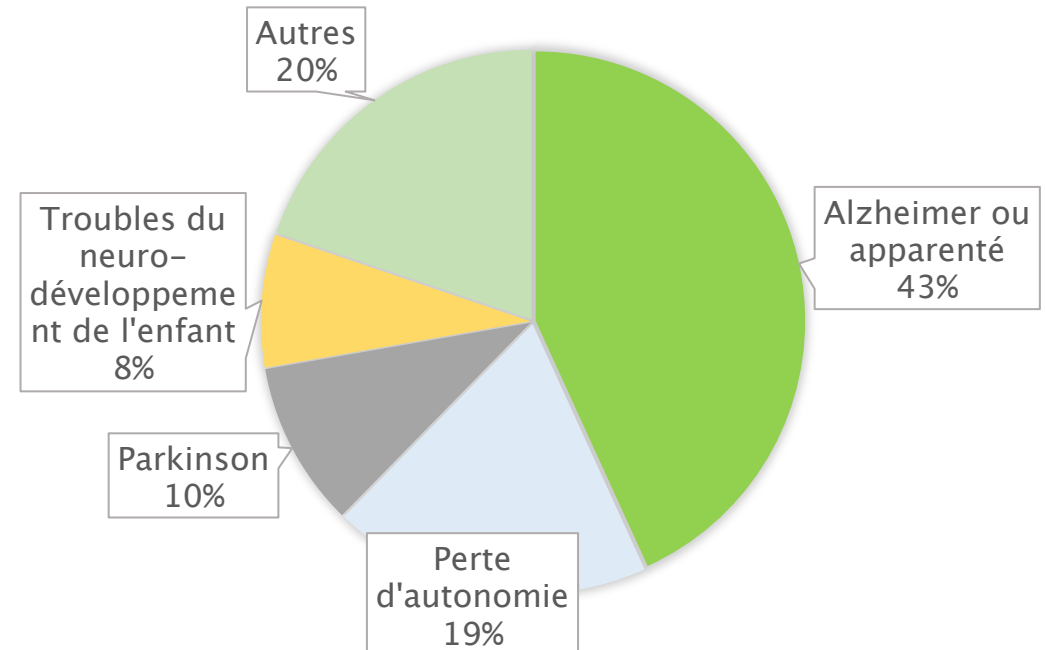


Age moyen : 66 ans  
Min : 23 ans / max : 93 ans

## AIDÉS



Age moyen : 75 ans  
Min : 2 ans / max : 105 ans



# Mesure d'impact – 2021

## Pour les aidants :

Répit effectif grâce à

- la durée, maintien à domicile, unicité de l'intervenant et contexte de confiance
- La simplicité logistique et administrative
- Adaptation aux situations personnelles non couvertes par l'offre existante

Restauration de leurs capacités physiques et psychologiques

## Pour les aidés :

- Maintien des repères et habitudes de vie
- Prise en soin individualisée et continuité d'accompagnement
- Protection de la santé des aidés fragiles

# Mesure d'impact – 2021

L'étude a fait émerger de nombreux indices empiriques et logiques d'effets préventifs du Baluchonnage sur le maintien à domicile des proches aidés :

- ❖ Anticipations de situations de rupture
- ❖ Prévention de l'épuisement de l'aidant
- ❖ Soutien au maintien à domicile grâce aux conseils personnalisés
- ❖ Soutien psychologique durable

# Les effets du Baluchonnage auprès des professionnels de l'aide

- Capacité (re)trouvée à réaliser sa vocation d'aide
- Augmentation de l'épanouissement professionnel
- Une amélioration de la relation avec l'aidé



Sentiment accru d'utilité au travail

Augmentation de la reconnaissance perçue

Liberté d'organisation accrue dans le travail

Sécurité garantie au travail



# Ce qu'on veut éviter avec le Baluchonnage

- Interventions réduites à du « gardiennage »
- Salarié non formé à l'intervention de longue durée
- Salarié non formé à la pathologie du proche-aidé fragile
- Mode mandataire dangereux pour ce type de prestation
- Travailleur autonome non encadré
- Travail au noir
- Abus liés au régime dérogatoire au droit du travail

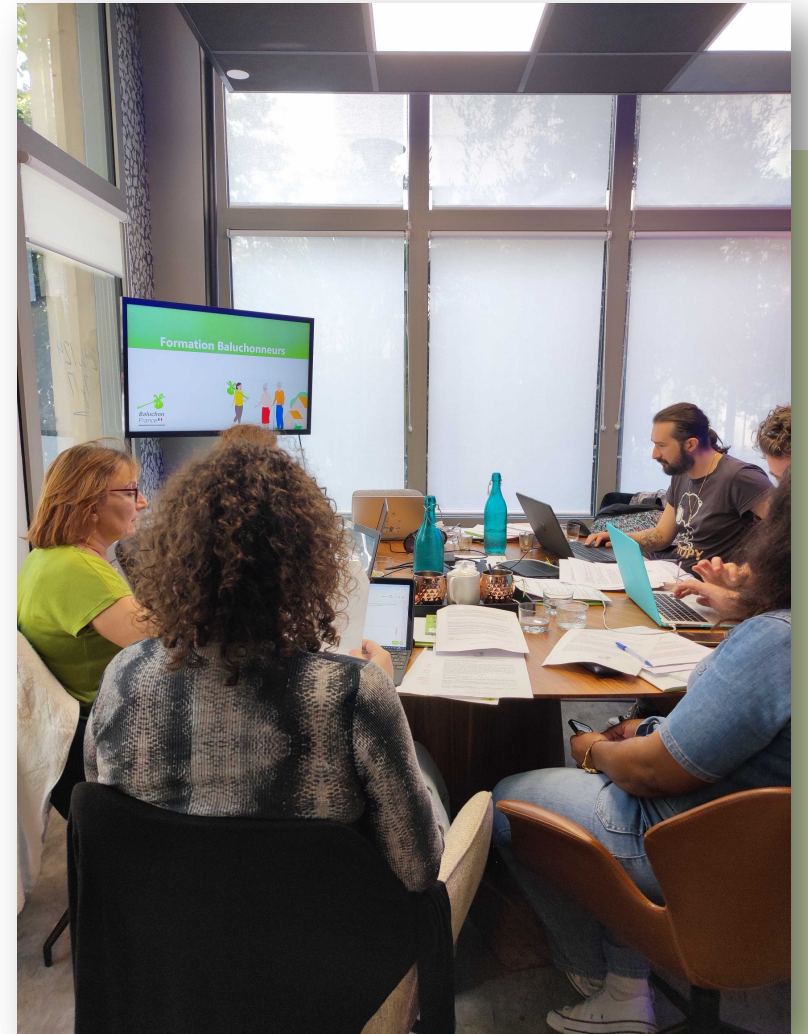


# Modèle soutenu par les associations de famille



# Les Baluchonneurs

---



# Les Baluchonneurs

## Le profil des Baluchonneurs : chiffres clés 2020-2024



**Age moyen : 53 ans**  
Min. : 25 ans / max. : 72 ans

**17 ans d'expérience en moyenne**

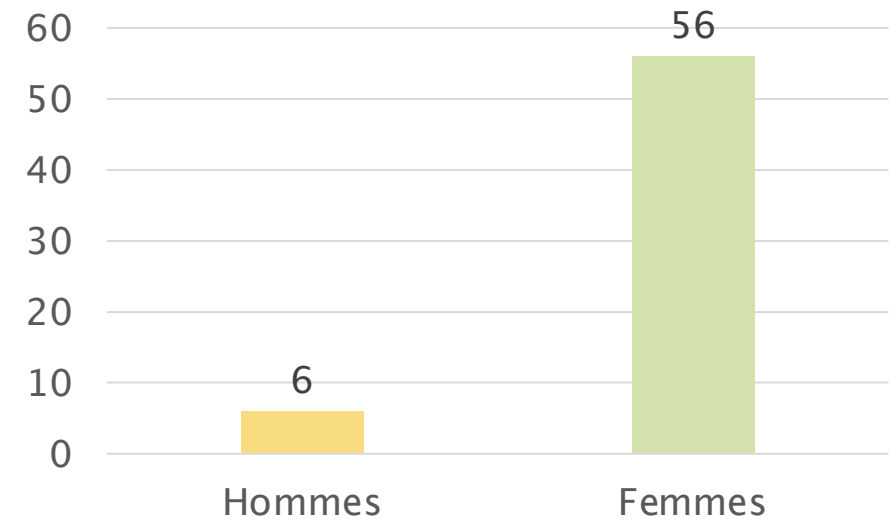


**27 jours de baluchonnage**  
(de 1,5 à 158 jours chacun)

**128 Baluchonneurs formés**  
**70 Baluchonneurs actif fin 2024**



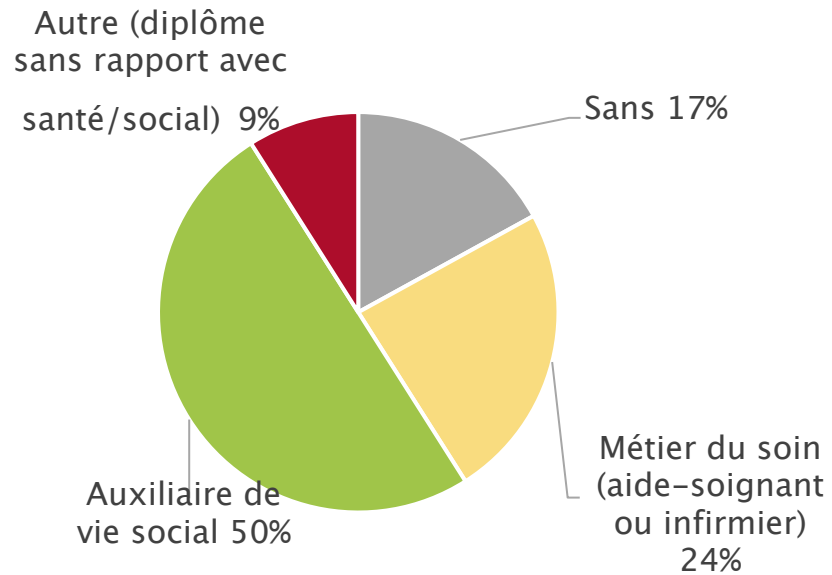
### Répartition hommes / femmes



# Les Baluchonneurs

## Le profil des Baluchonneurs : chiffres clés 2020-2024

### Diplôme

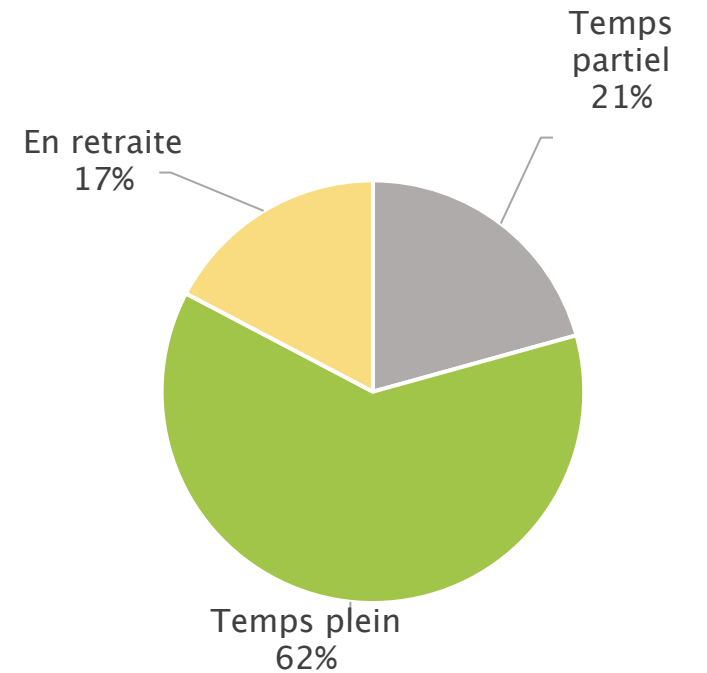


### Contrat

CDI : 68%

CDD : 32%

### Taux d'activité



# Les Baluchonneurs

## Les effets auprès des Baluchonneurs



✓ Capacité (re)trouvée à réaliser sa vocation d'aide

✓ Augmentation de l'épanouissement professionnel

✓ Une amélioration de la relation avec l'aidé

✓ Sentiment accru d'utilité au travail

✓ Augmentation de la reconnaissance perçue

✓ Liberté d'organisation accrue dans le travail

## Retours d'expérience



1 accident de travail pour 56000 heures d'aide à domicile



Souhait unanime de poursuivre ces prestations



Aucun abandon en cours de Baluchonnage du fait du Baluchonneur



Utilisation adéquate de l'astreinte téléphonique



Aucune absence en début de Baluchonnage



Excellent taux de satisfaction des aidants

## Témoignages

### Le métier de Baluchonneur



Bon équilibre vie pro/vie perso

Le repos compensateur

 Capsule video financement Baluchon France

**MERCI D'Y CROIRE  
AVEC NOUS  
ET AUSSI FORT  
QUE NOUS**



07.85.40.70.84



info@baluchonfrance.com



www.baluchonfrance.com

**f in** X 

@baluchonfrance

